

# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

Bulletin Périodique - 4ème année - N° 72

28/ 5/73

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M... et Cher Membre,

Nous vous invitons à la réunion du club qui se tiendra au Café de la Paix, le **lundi 4 juin** à 20 H.

Au cours de celle-ci:

1° Tombola payante, dont voici la liste des lots :

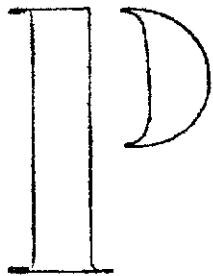
Belgique	390 et 392	Roi Léopold III	xx	Cote :	750 F
	407/409	Malle-Poste	xxx	" :	200 F
	BF 8	Roi Albert	xxx	" :	200 F
France	I295/300	Célébrités	xxx	" :	150 F
Luxembourg	589/94	Marie Astrid	xxx	" :	150 F
Monaco	PA 87/90	Souverains	xxx	" :	350 F

2° Réalisations inter-membres - pages 2&5.

Nous vous présentons entretemps, M... et Cher Membre, nos meilleures salutations.

Le Comité.

Lots Nos	Pays	Timbres Nos	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	5	0	4000	2800	
2		7(3ex.sur lettre)			300	
3		I6	0	250	I00	
4		66	xxx	I250	600	
5		I79/8I	xx	400	I70	
6		I87	xx	90	40	
7		2II/I9(3p.v. xx)	xxx	750	330	
8		237/39	xx	220	80	
9		249/53	xx	200	80	
10		64I/46 xx et xxx		85	35	
11		I225/I230	xxx	I40	65	
12		I240-I249/50	xxx	49	24	
13		I24I/42	xxx	55	22	
14		I243/45	xxx	60	30	
15		I246/48 et I253/54-59	xxx	75	37	
16		I25I/52 + I260/6I	xxx	50	25	
17		I255/58-69-70-7I-845	xxx	96	48	
18		I263/68	xxx	I20	60	
19		I272/77	xxx	90	45	
20		I278/80+I28I/83	xxx	42	2I	
21		I286	xxx	60	30	
22		I287/89+I293/97	xxx	I3I	65	
23		I298/99-90-92-04/06	xxx	60	30	
24		I307 à I3I7	xxx	I05	50	
25		I322/26-I328-I333/36	xxx	77	38	
26		I329/32	xxx	50	25	
27	France	Tête-Bœche 284A/87A	xx	280	90	
28		Taxes 57-59-6I	xxx	265	I20	
29		PA I/4	xx	220	75	
30		PA 6/7	xx	200	75	
31		PA 25	xx	80	29	
32		I4 8 exemplaires	0	200	80	
33		47 voir cadre	0	4000	400	
34		2I6	xxx	I500	750	
35		259 Type III	xxx	I250	600	
36		294	xxx	600	300	
37		354/55 xx/xxx		FF200	950	
38		379	xx	FF 40	I60	
39		395	xxx	FF 25	I20	
40		844/47	xxx	FF 20	I00	
41		923	xxx	FF 20	I00	
42		930/35	xxx	FF 60	300	
43		960/65	xxx	FF 50	260	
44		989/94(xx très lég)		FFI40	600	
45		I425-I427-I493	xxx	75	33	
46		Journeaux I06/I8	xxx	FF 85	400	
47		Luxembourg 46I/64	xx	FF 40	I50	
48		483 (Légères charn.)	xx	200	85	
49		526/27-528-530xx/xxx		I60	70	
50		729/34	xxx	75	30	
51		74I/42	xxx	22	I0	
52		Suisse I5 à voir	0	I850	I80	
53	20 " "		FF250	300		



A. DE ROTHSCHILD

our les départements "réunis à la France", chaque lettre simple, en provenance ou à destination de ces départements, était assujettie à une taxe de 4 sous en sus de celle qui était appliquée aux anciens départements frontières.

Les lettres "de" ou "pour" les colonies françaises et les Etats-Unis, transportées par la voie de mer, ainsi que les lettres "de" ou "pour" la Corse, subissaient chacune une taxe de 20 centimes, dont l'application était faite " dans le port de débarquement ".

Les correspondances émanées des militaires, ou celles qui leur étaient destinées, ne payaient que 15 centimes par pli simple; mais "l'affranchissement était déclaré obligatoire" pour cette catégorie d'envois.

Chaque lettre "chargée" devait payer une taxe double de celle à laquelle eût été soumise la même lettre non chargée. En cas de perte des objets confiés à la Poste, celle-ci n'était tenue de payer à l'ayant droit qu'une indemnité de cinquante livres, quelle que fût d'ailleurs la valeur de l'envoi. Les espèces et le papier-monnaie ne pouvaient être transportés "qu'à découvert" et le prix de transport était fixé à un droit de 5 p. 100, qui devait être acquitté d'avance. Le remboursement au destinataire devait avoir lieu "en mêmes espèces que celles remises par l'envoyeur", et il était formellement interdit d'insérer dans les lettres soit du papier-monnaie, soit des espèces, soit des bijoux. L'un des derniers articles du décret, - et non pas le moins important, à une époque où la France était littéralement inondée d'assignats, - disposait que tous les paiements au profit de l'Administration des Postes ne pourraient être effectués " qu'en valeur métallique ".

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce tarif fut légèrement modifié par une ordonnance de Charles X, (15-17 mars 1827). Voici, sous leur forme la plus abrégée, en quoi consistèrent ces modifications : les lettres continuant d'être taxées proportionnellement à la distance parcourue, chaque pli simple, voyageant dans un rayon de 40 kilomètres, était taxé 2 décimes; dans un rayon de 80 kilomètres, 3 décimes; dans un rayon de 150 kilomètres, 4 décimes; enfin, dans un rayon de 901 kilomètres et au-dessus, 12 décimes. L'ordonnance ajoutait : " La lettre à laquelle sera attaché un échantillon sera taxée suivant les dispositions ci-dessus relatées. Lorsque l'échantillon sera présenté sous bande, ou de manière à ne laisser aucun doute sur sa nature, et qu'il ne contiendra d'autres écritures à la main que des numéros d'ordre, il payera le tiers de la taxe qui seroit

acquittée par une lettre du même poids ". Cette tarification nous montre, pour la première fois, une réglementation s'appliquant au transport des échantillons. Le développement pris par le commerce et l'industrie, depuis la chute du premier empire, avait donné tout à coup une importance considérable à cette nature de transports, et lui avait imprimé un mouvement dont le crescendo n'a pas, encore aujourd'hui, atteint sa dernière période. Enfin, l'ordonnance fixait la taxe postale des journaux et ouvrages périodiques à 5 centimes par feuille de 30 décimètres carrés et au-dessous, et décidait que les imprimés ne pourraient être expédiés que sous bande.

o  
o o o  
o

De 1827 à 1873, l'histoire des Postes présente deux faits capitaux qui, l'un et l'autre, ont amenés grands changements dans les relations sociales. Le premier est la découverte de la télégraphie électrique, et son application à la transmission des correspondances privées; le second est l'adoption de la taxe uniforme en matière postale, autrement dit la création des timbres-poste. Ce dernier fait économique, dont la survenance a opéré une révolution véritable dans l'échange des communications écrites, mériterait à lui seul, pour être suffisamment expliqué, un livre tout entier au lieu d'un chapitre; mais, resserrés dans les limites du cadre que nous nous sommes imposé, nous ne pourrions consacrer à l'histoire des timbres-poste qu'un nombre relativement assez court de pages, où nous essayerons de condenser et de classer les renseignements recueillis sur ce sujet. Avant d'aborder ce chapitre, qui formera la dernière partie de notre travail, nous examinerons et nous analyserons l'"Instruction", très-complète et très-soigneusement rédigée, que l'Administration des Postes a publiée concernant ses divers services, et qui a eu déjà deux éditions : la première portant la date de 1832, et la seconde celle de 1868. La confrontation de ces deux éditions et l'exposé des changements ou des suppressions introduits dans la publication de 1868 seront la meilleure revue historique que nous puissions offrir, en fait de Postes, à nos lecteurs, pour ces cinquante dernières années. Nous pouvons considérer comme terminée ici la première partie de notre étude que nous avons intitulée "Histoire"; notre seconde partie n'est plus qu'un exposé de l'organisation actuelle de la Poste. Nous n'avons pas voulu pourtant nous contenter de cette esquisse rapide d'un côté curieux de l'histoire de France. Nous y ajoutons un tableau succinct de l'histoire des Postes à l'étranger. Si l'influence de la France a pu s'exercer sur ses voisins et même sur des peuples plus éloignés, la France n'a pas été elle-même sans imiter quelquefois les progrès accomplis à l'étranger. L'exemple de l'Angleterre, entre autres, ne lui a pas été inutile.

o  
o o o  
o

( à suivre )

Lots Nos	Pays	Timbres Nos	Etat	Cote	Départ	Adjugés
54	Allemagne	28	0	FF 50	180	
55		465	0	FF 35	125	
56		625/26	0	FF 9	36	
57		654/62	0	FF 20	72	
58		675/83	0	FF 12	44	
59	All. Occ.	2I/36	xx	FF 22	100	
60	Belgique	I329/32	xxx	50	25	
61		I354/58	xxx	60	30	
62		I374/80	xxx	60	30	
63		I419/2I	xxx	62	30	
64	Liechtenstein	268	0	FF 9	40	
65		276	0	FF 40	180	
66	Suisse	282/85	0	FF 13	48	
67		428/3I	0	FF 18	70	
68	Belgique	202-282-284-725	xx	55	25	
69		845	xx	25	15	
70	Liechetnst.	304/05	xxx		60	
71	Luxembourg	62I/24 + 625/3I	xxx		130	
72	Norvège	246/48	xxx		25	
73	Pays-Bas	7I2/I6	xxx		55	
74	Sarre	344/46	xxx		12	
75	Belgique	2II/I9	xx	750	350	
76		302/04	xx	210	100	
77		404/06	xx	140	65	
78		697/700	xxx	85	42	
79		7I6/24	xxx	110	55	
80		7I6/24	xxx	110	55	
81		724R-S-T en paires	xxx	130	65	
82		PAI2/I3 " "	xxx	180	90	
83		Taxes 49/55				
		+49A/55A en paires	xxx	60	25	
84		idem coins de f.	xxx	60	25	
85	Ruanda-Ur.	Taxes I5/I9 en paires	xxx	60	25	
86	Belgique	2 très beau	0	900	500	
87		I2 " "	0	900	450	
88		29 " "	0	750	375	
89		34/36	0	450	220	
90		I26/28	xx	700	260	
91		3I7/24	xx	1500	550	
92		335/4I	xxx	150	75	
93		353/55(2,50F xxx)	xx	725	300	
94		386/89	xx	375	140	
95		40I/03	xx	75	28	
96		466/70	xx	210	70	
97		Tête-B.256A/257A	xx	185	70	
98		PA 24	xxx	450	230	
99	Allemagne	Carte inflation	0		60	
100	Congo Belge	7 bloc de IO	xx		200	